Information sur les critères pour une demande d’inscription au diplôme d’HDR (ED SJPEG)

***Dans le dossier de demande d’HDR, il convient d’exposer la capacité de la candidate/du candidat à pouvoir diriger des recherches. Parmi les critères valorisés figurent notamment :***

**1. Au regard du bilan**

* Activité scientifique : régularité, qualité, tout élément pouvant être pris en compte : articles, ouvrages, communications à colloque, posters, brevets, …, y compris, le cas échéant, le classement scientifique (classement HCERES, rang,...) du support où la publication a été faite et/ou la présence d’une évaluation/peer revue)
* Dimension individuelle et/ou collective de la recherche, implication dans la recherche collective
* Rayonnement et diffusion, y compris via des supports de vulgarisation scientifique
* Expériences d'encadrement préalables : codirection de thèses (le cas échéant, présence d’une ACT-autorisation à codiriger une thèse), direction de mémoires de recherche ou de fin d'études (M1, M2); participation à des jurys de thèse et/ou dans les comités de suivi individuels (CSI) de thèse
* Expériences de participation à des projets de recherche ou portage de projet
* Responsabilité éditoriale ou expérience en tant que membre de comité de lecture
* Le cas échéant, lien entre les enseignements et le domaine de recherche, y compris au regard d’éventuelles responsabilités pédagogiques (engagement ou direction dans des diplômes impliquant un encadrement scientifique des étudiant.e.s),
* Le cas échéant, engagement dans l'établissement et/ou dans les institutions/réseaux académiques et scientifiques (p.ex. CNU, associations savantes), nationaux et internationaux, au-delà de l’établissement

**2. Au regard du projet scientifique**

*Degrés :*

* De développement
* D'originalité
* De maturité
* Le cas échéant, de bien-fondé du projet